

Pour sauver les vieilles rues

De temps en temps, à Paris comme ailleurs, quelque vieille rue disparaît, pour être remplacée par une autre. La rue qui s'en va était curieuse et pittoresque. Elle va en couper perpendiculairement plusieurs autres, et produire ce que Victor Hugo appelait « la lugubre tristesse des angles droits ».

Les membres de la Commission du Vieux Paris, avec beaucoup d'artistes et d'amateurs, déplorent cet état de choses. Une foule de maisons intéressantes, aux façades rares et belles, sont tombées en holocauste à la ligne droite, sous le pic des démolisseurs. On protestait parfois, mais les protestations n'étaient pas écoutées. La Voirie moderne, désespérée, acceptait les sacrifices, mais non les prières. Or, il paraît que, malgré tant de dégâts, tout espoir n'est pas perdu, et que les amis des vieux quartiers ont quelque chance de faire triompher, d'une certaine manière, leurs poétiques revendications.

Pourquoi faire « droites » toutes les rues nouvelles? Peut-être bien des gens n'ont jamais songé à se poser cette question. Nous entendons déjà certains de nos lecteurs sous dire : « On les fait droites, parce que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, et que la voie publique est faite pour des gens qui sont généralement pressés... »

Il y a du vrai dans cette réponse, mais elle ne suffit pas à expliquer, car, dans une ville, bien que les rues ne soient pas de « grandes artères » et, d'autre part, une légère courbe, par-ci par-là, n'augmente pas sensiblement la distance à parcourir. Au fond, le culte de la ligne droite, qu'on s'en rende compte ou non, dérive d'une idée a priori, d'une esthétique spéciale, tantôt dominée par le concept de symétrie classique, tantôt inféodée à l'utilitarisme et à la simplification acharnée. Tel est le plaisir dans une belle rue de Rivoli, comme dans un parc à la française. Tel autre trouve son exil au détour d'une rue du Marais, comme sous les ombres d'un Trianon où l'on peut errer à l'insouciance. C'est une question de goût, de « style ». Le XVIII^e siècle, par exemple, badigeonnait nos vieilles cathédrales, parce qu'il trouvait trop laide leur sombre couleur. Nous raffolons, au contraire, des pierres noires et grises, dont la teinte s'accorde si bien avec l'état d'âme où nous jette la contemplation de ces monuments du passé. Et, d'autre part, un châteauneuf pourrait nous faire observer que, sous saint Louis, les murailles de Notre-Dame étaient blanches. Cela prouve que nous sommes des êtres changeants, mais dans notre cas de goûter les beautés qui ne changent pas.

Pour en revenir aux rues, c'est une chose très curieuse à observer que nos vieilles cités, au moyen âge, n'en avaient guère de rectilignes. Presque toutes étaient tortueuses, et c'était un fouillis charmant, avec des carrefours bizarres, des rencontres sous tous les angles possibles, des inflexions qui égaraient le regard à des lointains pleins de mystère. Des maisons encastraient, d'autres reculaient. Comme il n'y avait guère de voitures, la chose importait peu et cela faisait une infinité de petits paysages urbains encore agrémentés par la variété des fontaines et autres modestes monuments municipaux.

Nous avons entendu soutenir, par des regards, que nos aïeux faisaient exprès de bâtir ainsi, afin de « couper le vent », et il se peut que l'on ait eu cette idée dans certaines villes. Mais le phénomène est trop général pour qu'on admette cette explication. Plus probable est la raison que donne Descartes, lorsqu'il compare les systèmes de philosophie lentement élaborés de siècle en siècle aux vieilles villes qui se sont agrandies peu à peu. Ces villes sont mal bâties, précisément parce qu'elles sont l'œuvre de plusieurs générations. Ici, dit-il, ces anciennes cités qui, n'ayant été au commencement que des bourgades, sont devenues, par succession de temps et de grandes villes, sont ordinairement si mal compassées... qu'encore que, considérant leurs édifices chacun à part, on y trouve souvent autant ou plus d'art qu'en ceux des autres, toutefois, à voir comme ils sont arrangés, ici un grand, là un petit, et comme ils se rendent les uns courbes et inégaux, on dirait que c'est plutôt la fortune (le hasard) que la volonté de quelques hommes un peu de raison qui les a ainsi disposés. Comme on le voit, Descartes n'avait pas l'état d'âme de la Commission du Vieux Paris. Il dédaignait ces irrégularités si souvent charmantes, et goûtait les grandes avenues rectilignes, aussi bien dans le domaine architectural que dans celui de

la pensée. C'était le siècle où Louis XIV allait faire tracer les grands jardins de Versailles, majestueux et symétriques, en attendant celui où les Yankees, dans les plaines de l'Amérique du Nord, feraient surgir, tracées d'avance au cordeau, des villes immenses, sorties du cerveau d'un arpenteur comme la philosophie cartésienne du seul cerveau de Descartes.

Aujourd'hui, en France, nous sommes plus distants, et le passé paraît davantage à nos yeux. Voilà pourquoi les messieurs du Vieux Paris demandent que les plans de reconstruction des rues, à l'avenir, comportent des inégalités bien choisies, des courbes savantes, des ressauts intelligents, permettant d'épargner de telle maison digne de vivre, et donnant aux passants l'illusion des temps disparus : les propriétaires pourraient entrer dans le mouvement en donnant à leurs immeubles nouveaux ce petit cachet moyen-âgeux qui est si bien vu aujourd'hui. Ainsi a-t-on fait à Bruges, où beaucoup de bâtisses récentes s'harmonisent parfaitement avec les immobles anciens.

Nous souhaitons donc tout le succès désirable aux revendications de la Commission du Vieux Paris, tout en constatant, hélas ! que nous vivons à une heure où les gens honnêtes et sérieux ont à défendre des revendications autrement essentielles, et que les pires démolisseurs, dans la société actuelle, ne sont pas ceux qui changent la forme des rues.

LA LANGUE FRANÇAISE EN ALSACE-LORRAINE

Metz, 11 juillet. — A la suite des réclamations qui se sont produites au sujet de la mesure interdisant l'enseignement du français dans les écoles des communes frontalières de Moyenvic, Knutingen, Fombey et Audun-le-Tiche, et tenant compte des démarches faites par les représentants des populations intéressées, notamment par M. Charles de Wendel, député au Reichstag pour la circonscription, le comte de Zepelin, président de la Lorraine, a suspendu provisoirement la mise à exécution de cette mesure.

Ça et là

Morts d'hier

Le colonel suisse Epp, ancien officier dans l'armée pontificale, gravement blessé à Castellgardo. — Le colonel d'intendance coloniale en retraite Panier des Touches, 58 ans, à Vichy. — Le capitaine de vaisseau en retraite Littré, 73 ans, à Paris. — M. Alfred Dubreuil, ancien député de France et de Constantinople, 83 ans, à Procheq (Deux-Sèvres).

Remises de peines

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, le président de la République a accordé de grands commutations de peines et réductions de peine à 384 condamnés pour crimes ou délits de droit commun, détenus à la Nouvelle-Calédonie, à la Guyane française et dans les maisons centrales, pénitenciers agricoles et autres prisons de France et d'Algérie.

La reine Ranavalô à Houlogate

L'ex-reine de Madagascar Ranavalô est arrivée hier à Marseille, par l'« Eugène-Perrin ». La reine, qui était accompagnée de sa fille et de sa femme Delapierre, sa dame de compagnie, a été reçue au débarcadere, au nom du ministre des Colonies, par M. Ponsinet, chef du service colonial à Marseille. La reine est partie ce matin pour Paris, d'où elle se rendra à Houlogate.

ECHOS DE PARTOUT

Rien n'est encore fixé pour la translation de la dépouille mortelle de Léon XIII. On se réunira encore à plusieurs reprises dans les fontaines et autres modestes monuments municipaux.

Tribunaux

LE « MATIN » CONDAMNÉ

Le « Matin » avait refusé d'insérer une réponse de M. Vauguois, de l'Action française. La Chambre correctionnelle l'a condamné à 25 francs d'amende et 50 francs de dommages-intérêts et à l'insertion rétroactive sous une astreinte de 10 francs par jour.

LE DIAMANT BLEU

Hier ont commencé, devant le tribunal civil de Brest, les débats du procès en dommages-intérêts intenté par M. Gréger, ancien conseiller d'Etat russe, à M. et Mme de Rodetzel, qui le firent arrêter, au mois d'août dernier, comme auteur du vol d'une bague au diamant bleu.

Dans une plaidoirie qui a duré cinq heures, M. Allain, avocat de M. Gréger, a retracé la carrière diplomatique de son client. Il a montré l'honorabilité et la considération dont il a toujours joui. Après avoir reconstruit la scène du 2 août 1900, où le diamant disparut du coffre du château, M. Allain a lu les dépositions des époux de Rodetzel, de leur personnel et de Marie Faure, femme de chambre qui tous accusèrent M. Gréger. L'avocat conclut en disant que le comte et la comtesse de Rodetzel ont commis un acte imprudent en accusant M. Gréger d'un crime qu'il n'avait pas commis, et intérêt en application de l'article 1382 du Code civil. L'audience d'aujourd'hui est consacrée à la plaidoirie de M. Labori, l'avocat des époux de Rodetzel.

Une expérience industrielle de réduction de la journée de travail en Belgique

L'Association catholique rapporte l'intéressante expérience suivante :

Le directeur de la Société anonyme des produits chimiques d'Engis, M. Fromont, ayant constaté que le surmenage de ses ouvriers et voyant la caisse de secours pour maladie toujours en déficit, réduisit, en 1892, dans ses usines, le travail de douze à huit heures.

En 1892, les ateliers d'Engis étaient desservis par deux brigades d'ouvriers, chacune travaillant à l'usine pendant douze heures consécutives. Le travail effectif n'était que de dix heures. Un roulement permettait à chaque brigade de travailler alternativement une semaine pendant le jour et une semaine pendant la nuit. Depuis 1892, il y a à l'usine trois brigades d'ouvriers, se succédant aux fours toutes les huit heures et fournissant chacune un travail effectif de sept heures et demie. En outre, l'ouvrier, au lieu d'être tenu le dimanche à l'usine à cause du roulement, se repose pendant les deux jours de travail effectif une production égale à celle qu'il fournissait jadis en dix heures. Et puisque les salaires étaient établis par 1 000 kilos de matière produite reconnue de bonne qualité, le patron ne peut que se féliciter du changement.

En outre, la modification du régime du travail a permis d'occuper un tiers d'ouvriers en plus et de réduire le nombre des chômeurs involontaires. Ne travaillant plus que huit heures, beaucoup d'ouvriers alternativement une semaine pendant le jour et une semaine pendant la nuit, ont pu cultiver; il s'en est suivi une sensible diminution de l'alcoolisme. En résumé, entrepreneurs et travailleurs d'Engis ont trouvé leur compte à l'établissement de la journée de huit heures. Il faut se garder de la tendance à généraliser; il n'est pas certain que tout essai nouveau amènera pareil résultat; celui-ci dépend en effet de la nature du travail, mais cet exemple prouve qu'on ne peut a priori rejeter toute diminution de la durée du travail, sous prétexte qu'elle mènerait à un abaissement de rendement.

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

Baromètre. — Une aère de forte pression persiste sur l'ouest de l'Europe, le baromètre est à 772 mm en France et en Bretagne, 770 mm dans le centre de la France et sur les côtes d'Espagne sur tout le continent, le minimum hauteur est de 761 mm à Odesa.

Le vent souffle des régions Nord sur toutes nos côtes; il est modéré au Pas-de-Calais et sur la Méditerranée, fort au Nord-Ouest et au Sud-Ouest. Des pluies sont tombées sur l'ouest et le centre de l'Europe; en France, on a recueilli 15 mm d'eau à Dunkerque, 12 mm à Paris, 10 mm à Orléans, 8 mm à Bordeaux, 6 mm à Marseille, 4 mm à Alger. La température a baissé dans nos régions sauf dans le Sud-Ouest où elle est restée à peu près la même. A Paris, 11 à 17, à Lyon, 11 à 14 à Bordeaux, 10 à 16, à Perpignan, 10 à 17, à Orléans, 10 à 16, à Marseille, 10 à 16, à Alger, 10 à 16.

Probable. — En France, un temps beau et encore un peu frais est probable. A Paris, hier, avertissement.

PARIS

Le vendeur du Louvre. — Les deux frères de Pétion, Coussin et Coussin, ont été arrêtés à Abbeville, jugés d'instruction. Ils ont dit que le vandale avait à maintes reprises donné des preuves de dérangements cérébraux. Son intermédiaire avait réclamé par sa famille, tant à Paris qu'à Cherbourg, sans succès.

M. Albin, a commis M. Dupré, médecin allemand, pour examiner l'état mental de l'individu.

DEPARTS

MORINIAN. — Découverte d'un cadavre. — On a trouvé dans un fossé, près de Plaudren, le cadavre d'un nommé Malin, journalier, âgé de 45 ans, et portant derrière l'oreille gauche une blessure ayant l'aspect d'un coup de feu qui aurait déterminé la mort. Cette mort donnait lieu à des suspicions, le Parquet vient de se transporter sur les lieux.

VIENNE. — Liéche vengé. — Les époux Bataillon, du village de la Roche, étaient séparés de corps. M. Marin se présente chez son mari et lui demanda son linge. Marin acquiesça et se laissa aller à se déshabiller. Il déposa une plainte, mais depuis cette époque, il fut en butte à toutes sortes de vexations. La dernière a fait deux victimes. Le mari étant aperçu par ses animaux ne voulant pas boire l'eau sortant du puits, un litre d'eau fut prélevé en vue de le faire analyser par un médecin. On a découvert que le pétrole ou du gaz recouvrait la surface de l'eau.

Le lendemain, les gendarmes résolurent de descendre dans le puits. Ils y trouvèrent le mari et le puits était très noir, quelqu'un proposa d'allumer une lanterne afin d'éclairer un deuxième qui ferait des recherches avec un croquet à l'huile.

Le garde et le gendarme Pilod se mirent à l'œuvre, mais à peine la lanterne était-elle descendue à 2 mètres au-dessous de la surface, que le gaz sortant du puits, se mit à brûler et les hommes, sortant à 2 mètres au-dessus de l'orifice, brûlèrent grièvement le garde et le gendarme à la figure. Les premiers soins furent donnés aux victimes. Le gendarme est le plus grièvement atteint; il est complètement défiguré. Le litige a été renvoyé au fond du puits, complètement perdu par le limon.

NORD. — Accident et explosion. — La fosse à gaz de Liévin, une trousse Marie Pirez, 15 ans, a eu la tête prise et écrasée entre la cage et la barrière de fermeture de cet appareil. La mort a été instantanée. Le cadavre a été retiré par quatre mineurs ont été asphyxiés à la fosse Arandberg des mines d'Anzin.

LOIRE. — Ouvrier dérangé. — De notre correspondant : M. Jean Geoffroy, vinturier, confiseur, Chapon, a été grièvement blessé par un coup de feu qui l'a atteint à la tête.

SAOIE. — Accidents. — De notre correspondant : David, ouvrier à l'usine Bozon-Verduras, à Saint-Etienne-de-Culnes, est tombé sous un chariot qui conduisait et à une jambe et à un bras coupés. L'ouvrier a été transporté sur un brancard et est parti pour l'hôpital de Cognac, où il a été soigné par le Dr Broya.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Vol à la poste restante. — Muni d'une fausse carte d'identité, un habile escroc s'est présenté au bureau de poste restante et s'est fait délivrer une lettre chargée au nom de Billard.

SEINE-ET-MARNE. — L'ouvrier dérangé. — M. Billard, vinturier de commerce d'une maison de mercerie de Paris, a porté plainte.

HAUTE-GARONNE. — Empoisonnement. — Vendredi dernier mourut, au milieu d'horribles souffrances, après un jour de maladie, au cours de laquelle des symptômes d'empoisonnement avaient été constatés, le cultivateur Jean Trélat, 57 ans, métayer à la ferme de Saint-Jean, commune de Darnès.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

HAUTE-GARONNE. — Un fort Ouhoul. — Le nommé Toumès, furieux d'avoir été condamné à huit mois de prison pour avoir frappé la jeune fille d'un cultivateur, a été arrêté par ce dernier, ainsi que par le brigadier Maury qui accompagnait M. Darnès sur la place du Fort-Ouhoul.

— L'état du cavalier Thierry, des 16 dragons, blessé dans les circonstances que nous avons racontées, à Reims, s'est beaucoup amélioré. Il a repris connaissance et on espère le sauver.

Le lieutenant Bourcier et le maréchal des logis Uvemy vont aussi bien que possible.

ETANGER. — Des coromans, chassés de la mer du Nord par les récentes tempêtes, ont remonté la vallée du Rhin. On en a tué plusieurs, ces jours-ci, un amont de Delemme. C'est la dernière fois, de mémoire d'homme, que ces poissons ont été aperçus dans l'intérieur de l'Allemagne.

M. Fairbanks, vice-président des Etats-Unis, s'est jeté à la mer, dans un lac, à Yellowstone, pour sauver une servante de l'hôtel où il habite en ce moment. Il est parvenu à ramener vivante la jeune femme sur la rive.

PIERRE L'ERMITE

« à vingt sous! »

Cette série à vingt sous, inaugurée avant les vacances, est appelée à un très grand succès. Elle n'exclut pas les autres à 5 francs et à 2 fr. 50, mais elle met enfin à la portée de tous des livres essentiellement vivants et modernes.

Nouvelle série à

in-8° à 2 colonnes

sur papier de luxe

La Brisure, 118 pages, in-8° à deux colonnes, 12 illustrations de H. Rousseau.

La Grande Amie, 104 pages, in-8° à deux colonnes, 12 illustrations de H. Rousseau.

L'Emprise, 184 pages, in-8° à deux colonnes, 17 illustrations de H. Rousseau.

Après l'option, par Roger DUBOIS, 60 pages, in-8° à deux colonnes, 16 illustrations de H. Rousseau. (Vient de paraître grand succès de la Mois littéraire et pittoresque.)

Chaque volume broché à 1 franc, port. 0 fr. 35. Remises : 7/10, 15/10, 20/10, 30/10. — Ces remises ne portent jamais sur les volumes qui ont déjà payé la reliure de tous les volumes reçus.

PARIS, 5, RUE BAYARD

GLYCO-PHÉNIQUE DU D^r DÉCLAT

Analysé, par le Dr Gorge, Toulon, Hygiène.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

HALLS CENTRALES DE PARIS. — Vente au détail : bars 2-4,50, cabillards 0,50-0,70, congros 0,50-0,90, crevettes 0,40-1,50, grondins (rougets) 0,50-0,80, homards 1,50-3,50, langoustes 3,50-7,50, limandes 0,50-1,50, merluces 0,25-1,25, mulets 1,50-4, saumons français 1-4, turbot 1,50-2, vivres 0,70-1.

Vente à la pièce : rates douces 4-7. Vente au détail : maquereaux de l'Ouest 20-50, sardines salées 2-5, sardines fraîches 1-1,75.

Paris, 11 juillet 1907. Cote officielle du mercredi 10 juillet 1907 (à 4 h. 45 soir) : suifs de place (Paris), en pains, 43 à 100 kilos, hors barrière, 82,50; suifs de province en verges de 100 kilos, hors barrière, 82,50; suifs en branches, 100 kilos, 83,10.

Enchères des suifs du mercredi 10 juillet 1907 : lots offerts 24, lots vendus 523, tendance soutenue, mouvement sans changement. Paris, 11 juillet 1907.

Fécules. — Cote des sucreries de fécules du mercredi 10 juillet 1907 : Type officiel (100 kilos) 34,50, qualité supérieure (100 kilos) 35,50, Epinal (Vosges) fécule 1^{re} et 2^e qualité (100 kilos) 35,50, fécule disponible 34 (100 kilos) gare des fécules, Compagnie (Oise) fécule 1^{re} et 2^e qualité de la Champagne syndicale en verges de 100 kilos, 35,50 (100 kilos), supérieure 35,50 (100 kilos).

Physionomie des ventes. — Suifs, vaches, taureaux. Vente moyenne par suite de la raréfaction de l'offre et demande. Cours sans changement. On cote au demi-kilo viande nette : perdigons 0,85-0,85, bœufs 0,75-0,80, charentais 0,85-0,85, limousins de la Haute-Vienne 0,85-0,85, hollands et laeufs du Cher 0,85-0,88, au détail 0,88-0,85, en bandes sucrées 0,75-0,75, choletais et nantais 0,75-0,80, en verges de 100 boeufs, gris 0,70-0,78, choletais du Cher 0,75-0,77, gris 0,80-0,80, 0,75-0,86, bonnes vaches grises 0,80-0,82, de l'Ouest 0,70-0,75, vaches de sucrerie 0,75-0,77, vaches de 0,65-0,60.

Vaux. — Vente difficile par suite de l'abondance de l'offre. Cours sans changement. On cote au demi-kilo viande nette : perdigons 0,85-0,85, bœufs 0,75-0,80, charentais 0,85-0,85, limousins de la Haute-Vienne 0,85-0,85, hollands et laeufs du Cher 0,85-0,88, au détail 0,88-0,85, en bandes sucrées 0,75-0,75, choletais et nantais 0,75-0,80, en verges de 100 boeufs, gris 0,70-0,78, choletais du Cher 0,75-0,77, gris 0,80-0,80, 0,75-0,86, bonnes vaches grises 0,80-0,82, de l'Ouest 0,70-0,75, vaches de sucrerie 0,75-0,77, vaches de 0,65-0,60.

Leclercq, 69 ans, journaliste au Sablon d'Orléans, est tombé devant un train qui venait de partir de Sablon. Le corps a été coupé en deux.

A Andezé (Maine-et-Loire), cinq romanciers se querelaient. M. Chevalier, cordonnier, s'interposa pour les calmer, a été frappé à coups de couteau. Son état est grave.

Le rafraichissement le plus hygiénique. — Breveté de France. — « GET » (PIPPERMINT GET) — Exiger la Marque.

BOURSE DE PARIS	
Clôture du 11 juillet	
FONDS D'ETAT FRANÇ.	
3 % perpétuel	95,10
3 % amort.	95,30
3 % terme	95,30
3 % amort. term.	95,30
EMPRUNTS DE VILLES	
1896 3 %	100,00
1897 3 %	100,00
1898 3 %	100,00
1899 3 %	100,00
19	